LE BENNE-ALERTE Lite DE PROTEK

Témoin lumineux et avertisseur sonore de benne basculante relevée

MANUEL D'INSTALLATION

PROTEK

Composantes

Module, témoin lumineux, avertisseur sonore et capteur de proximité

Harnais de branchement

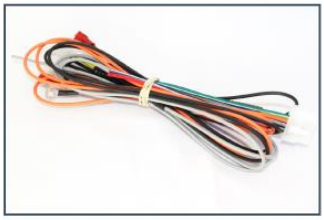

Supports pour capteur

Quincaillerie et câble de branchement

Note: L'ensemble Benne-Alerte est clé en main, il inclut donc toutes les composantes requises

Avertissement

Le module doit être utilisé avec les composantes fournies.

Le dispositif peut supporter des températures de -40°C à 80°C

Attention : Chaque benne et véhicule sont conçus différemment et il est donc possible que vous ayez à adapter l'installation selon votre véhicule.

Plan électrique

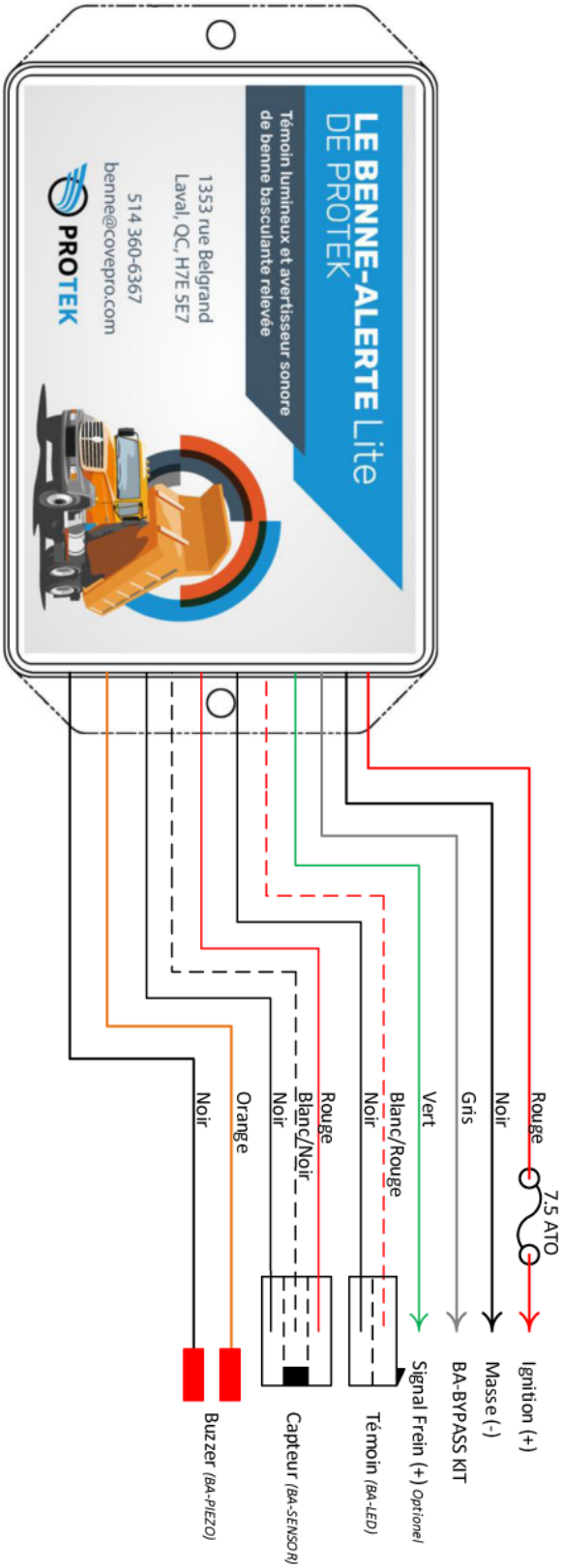

Marche à suivre

Branchement du module principal

1. Localiser le barillet d'ignition (ou boîte fusible et préparer pour le branchement.

2. Brancher le fil Rouge venant du porte fusible sur le circuit d'ignition du camion. Bien souder le conducteur et ajouter du ruban électrique.
   N.B. Le circuit d'ignition demeure alimenté durant le démarrage du moteur

3. Brancher le fil Noir avec l'œillet à la masse ou sur la carrosserie du camion.
   N.B. s'il y a de la peinture autour de l'œillet, assurez-vous de la gratter la surface au préalable.

Témoin lumineux

1. Le témoin lumineux doit être visible en tout temps, nous recommandons qu'il soit placé dans la partie supérieure du tableau de bord.

2. À l'aide d'une mèche 5/8, percer un trou à l'endroit choisi.

3. Mettre en place le témoin lumineux.

4. Passer le câble jusqu'au module et brancher le connecteur 2 brins au connecteur du module principal.

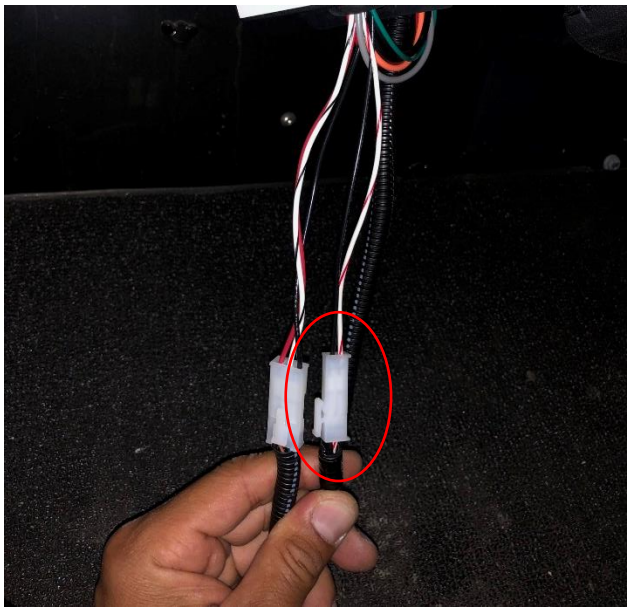

Avertisseur sonore

1. L'avertisseur sonore doit être situé à un endroit où il ne sera pas obstrué. À l'aide d'une mèche graduée, faire un trou de 1po et fixer l'avertisseur sonore.

2. Brancher le fil orange venant du module principal au terminal (+, rouge) sur l'avertisseur.

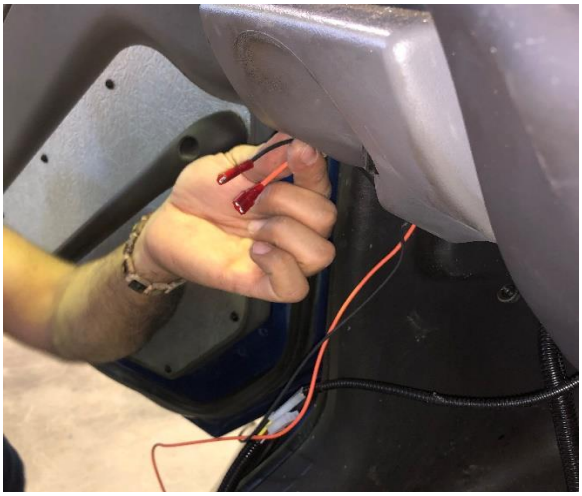

3. Mettre en place l’avertisseur.

Capteur de proximité

1. Le capteur doit être placé stratégiquement, sur le châssis et sous la benne.

2. Choisir l’un des 2 supports fournis selon le type de benne avec laquelle vous travaillez. Les supports peuvent être modifiés pour s’adapter plus facilement à la benne. S’assurer qu’il n’y a rien de l’autre côté pour obstruer le perçage.

3. Simulez la position du support avec le capteur afin de déterminer la position idéale. La face du capteur doit respecter les distances spécifiez au point 14.

4. Marquez clairement l’emplacement des trous.

5. À l’aide d’une mèche 5/16’’ percez le châssis du camion. (N. B. Il est strictement interdit de percer près du rayon ou sur la face du dessus du châssis. Veuillez-vous référer aux indications du manufacturier pour le dégagement acceptable avant de percer.

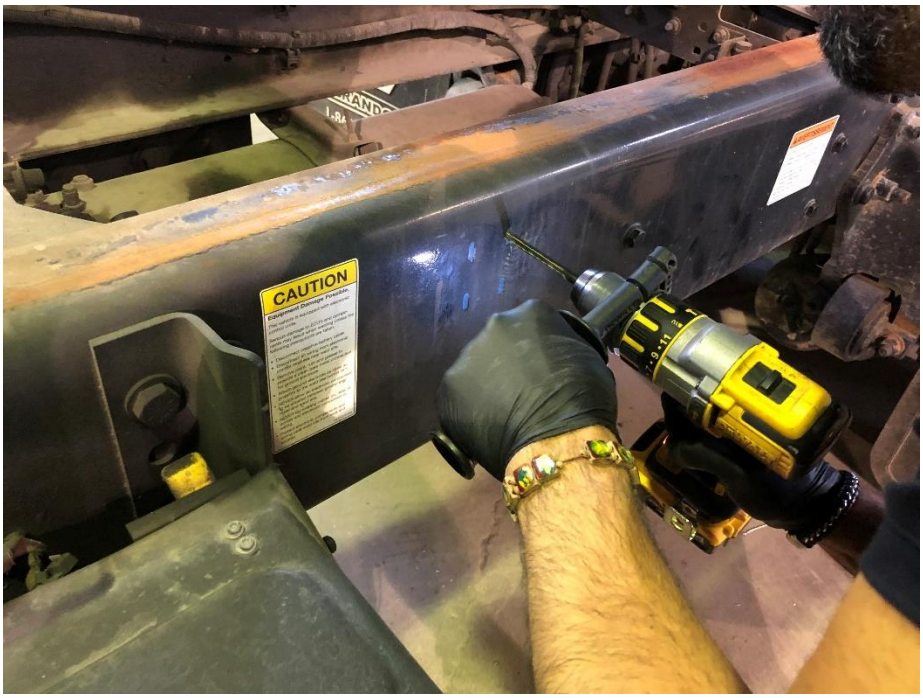

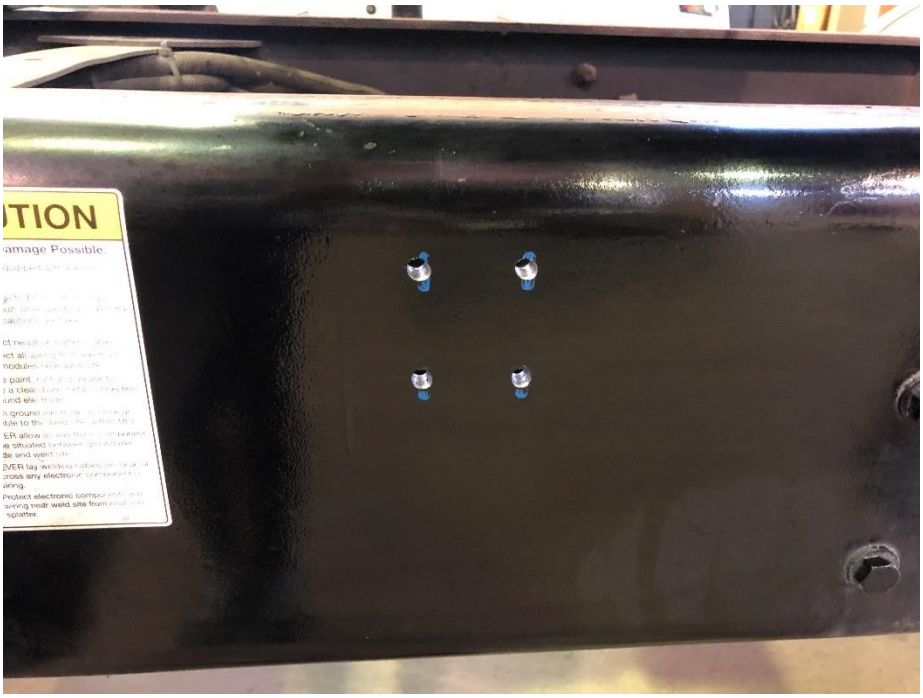

6. Vissez le support en place, à la main seulement pour le moment. Apposez le serre-fils fourni avant l'une des vis.

7. Mettre le capteur en place.

8. Branchez le câble au capteur.

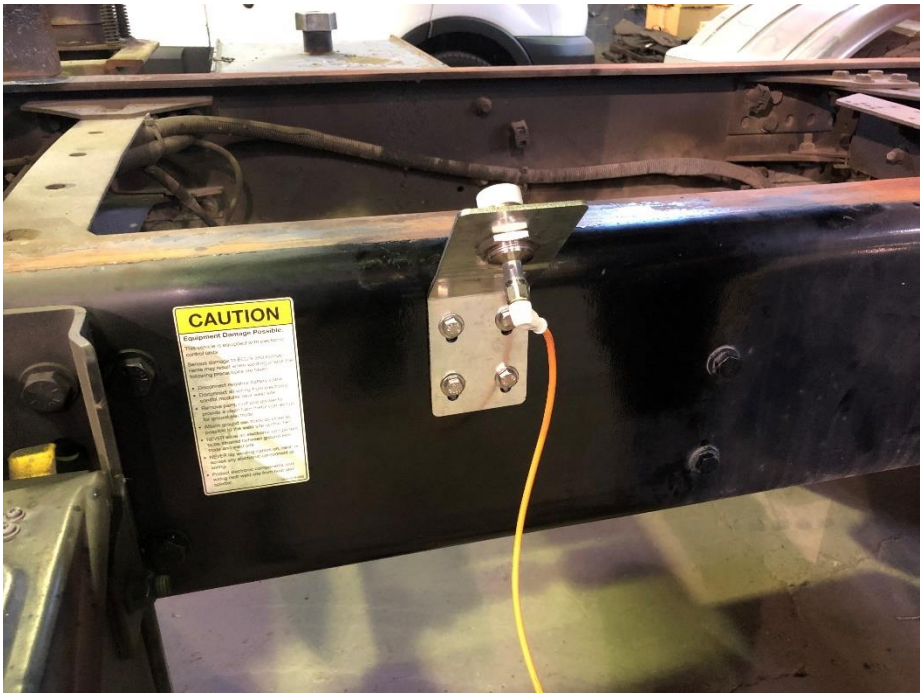

9. Vous assurez que le protège câble est intact.

10. Dirigez le câble vers la cabine du camion.

11. Localisez les grommettes, puis en retirer une et passer le câble.

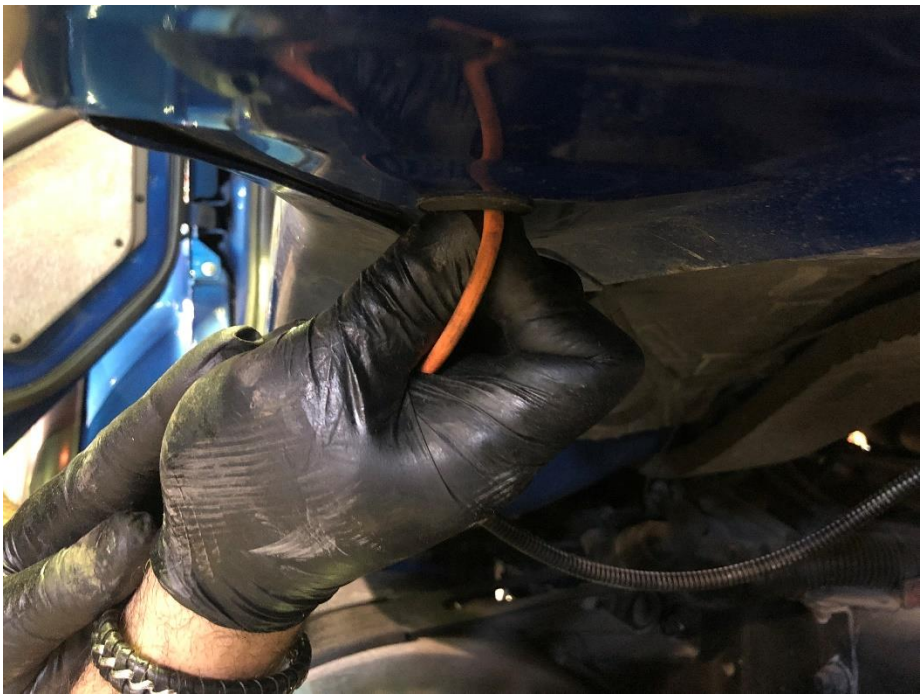

12. Passez le câble dans le marchepied.

13. Effectuez le branchement au module

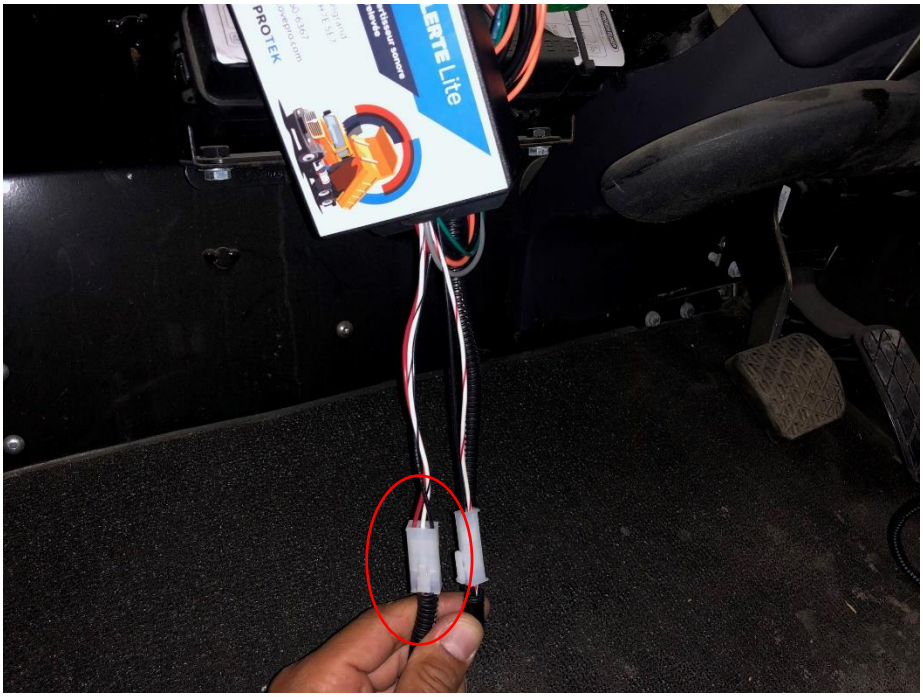

14. Ajustez la distance du capteur. Pour une benne d’acier, une distance maximale de 22 mm est permise. Pour une benne en aluminium, une distance maximale de 15 mm est permise.

15. Serrez tous les boulons au niveau du châssis.

Garantie

GARANTIE LIMITÉE DE DEUX (2) ANS

La garantie est applicable contre tout défaut de fabrication et de matériel pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat du produit.

La présente garantie ne s'applique pas :

a) Aux dommages esthétiques, notamment la rouille, les égratignures, les bossellements et les bris de pièces en plastique
b) Aux dommages qui sont imputables à une installation ou réparation incorrecte, et/ou à une mauvaise utilisation et/ou entretien du produit
c) À un produit qui a été modifié, réparé, abimé ou détruit par une personne autre que Contrôles véhiculaire Protek et ses affiliés
d) Aux dommages résultant d'une utilisation abusive ou non appropriée du produit
e) Aux dommages imputables à tout accident, à un incendie, à la foudre, aux inondations, à un tremblement de terre ou à toute autre cause externe ou naturelle
f) Aux défectuosités résultant d'une dégradation normale ou d'un vieillissement naturel du produit

Limitation de responsabilité sous réserve des dispositions de la présente garantie, Contrôles véhiculaires Protek n'est pas responsable des dommages directs, indirects, particuliers ou accessoires résultant de l'utilisation ou de la réparation du produit notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, la perte d'utilisation, la perte de recettes, la perte de profits réels ou anticipés (dont la perte de bénéfices réalisés par l'entreprise), la perte d'économie anticipée, la perte de clients, la perte d'occasions d'affaires, la perte d'achalandage, la perte de réputation, ni des pertes et des dommages consécutifs causés de quelque manière que ce soit, y compris le remplacement du produit.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Aucun distributeur, employé ou mandataire des Contrôles Véhiculaires Protek n'est autorisé à apporter quelque modification, prolongation ou ajout que ce soit à la présente garantie. Si une quelconque disposition des présentes est jugée illégale ou non exécutoire, le caractère légal et exécutoire des dispositions restantes ne sera pas touché ni limité.

DROIT APPLICABLE

La présente garantie limitée est régie par le droit de la province de Québec, Canada.